Lot n° : B29.10

Section : AK

N° : 142

4 impasse des Crépidules

Superficie : 331m²

Superficie de plancher maximale : 199m²

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE GIVRAND

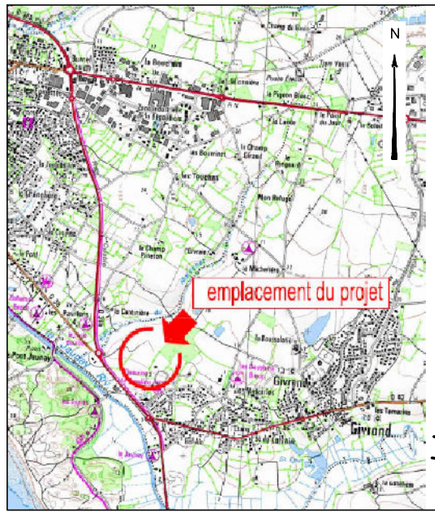
Rue des Pignons

Lotissement à usage principal d'habitation "Le Bouton d'Or 3 "

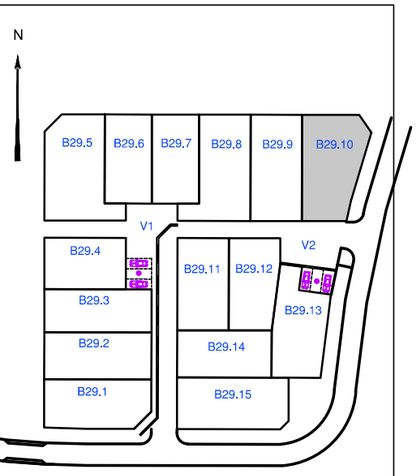
autorisé par arrêté N°PA 085 100 25 00001 en date du 15 juillet 2025

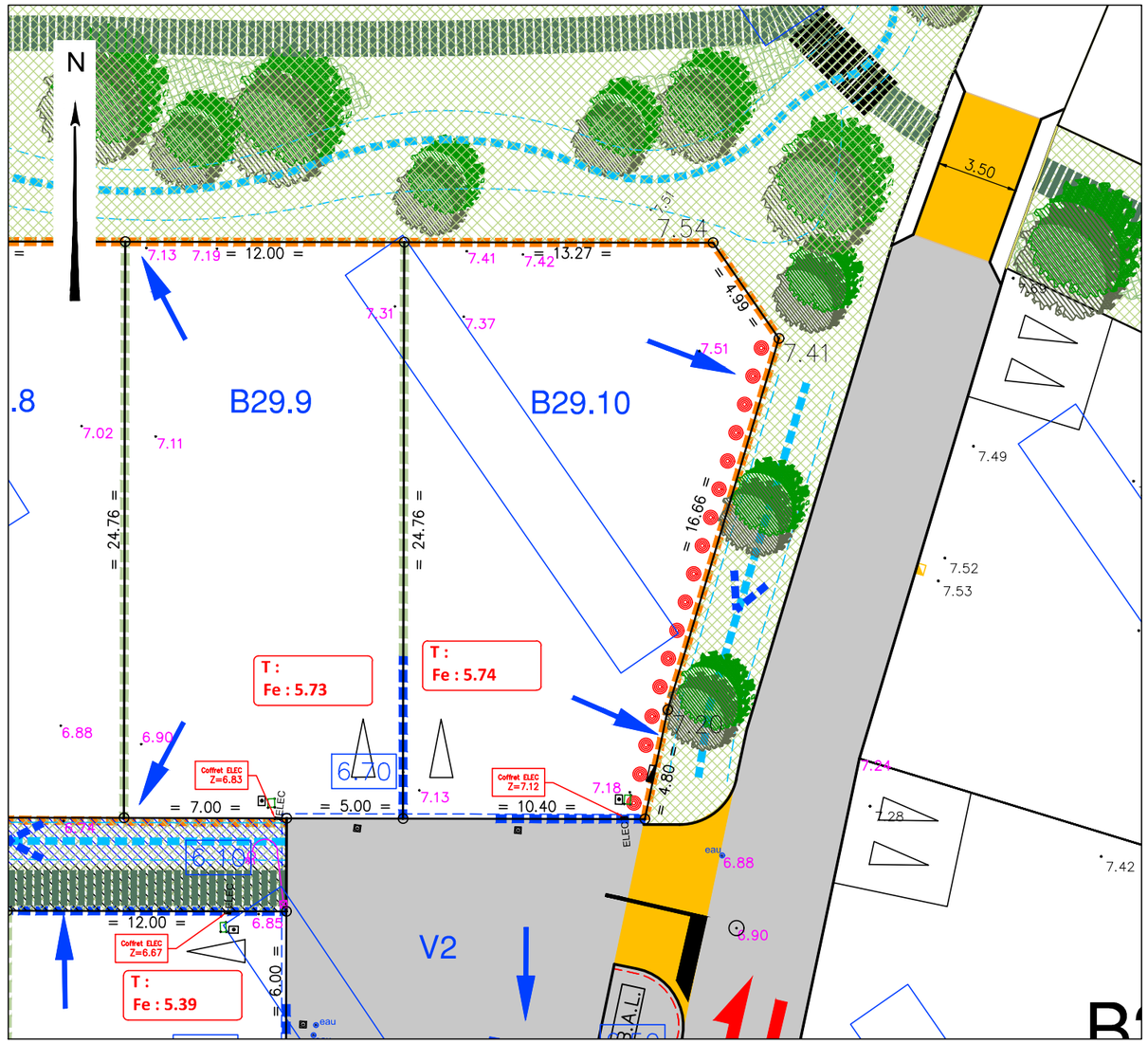
PLAN INDIVIDUEL

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE





LEGENDE

- Zone non aedificandi
- Servitude d'aqueduc (zone non constructible)
- Emplacement de l'accès au lot et des deux parkings privatifs non clos (minimum 25m² sans configuration type)
- Accès automobile privatif interdit
- voirie (enrobé noir)
- Espaces verts
- Placette ou écluse ou plateau en enrobé beige
- Chemin piéton empierré-enherbé
- Noues

Ouvrages hors sol :

- 00.00 – cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- 00.00 – cote terrain naturel (nivellement effectué après travaux de viabilité)
- – noue
- – Antenne Eaux Pluviales ø 160 ou Ø 315
- – Sens d'écoulement des eaux pluviales
- – Tabouret EU
- T : Fe : –.– – cote tampon du branchement EU / – cote radier du branchement EU => cotes suivant plan de récolement
- 0.00 – Cote projet noue et voirie finie
- 0.00 – Cote projet plate-forme indicative
- – candélabre
- – fondation muret
- – bordure T2 avec une vue et sans vue
- – citerneau AEP
- ELEC – coffret électrique
- Coffret ELEC Z=–.– – cote finie relevée du coffret électrique (NGF)
- – regard ou coffret téléphone
- – borne OGE

Nota :
☞ Les eaux pluviales seront traitées à la parcelle et sa gestion devra être adaptée à la construction

Ouvrages hors sols :

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

Clôtures en limite d'espace public :

Clôture rigide grillagée verte :
Hauteur 1,50m, doublée ou non d'une haie, possibilité d'occultation en lames bois insérées dans le grillage.
(voir détail dans règlement)

Clôture mixte muret + palissade bois :
Hauteur 1,20m, doublée ou non d'une haie, minimum ⅓ bois en palissades de lames verticales ou horizontales en bois non traité non exotique, muret enduit coloris blanc pur.
Cette clôture pourra être continuée en limite séparative jusqu'à la façade de la construction (sur 7,00m maximum)
(voir détail dans règlement)

Clôture mixte muret + palissade bois :
Hauteur 1,50m à partir de l'arrière de la construction, doublée ou non d'une haie, minimum ⅓ bois en palissades de lames verticales ou horizontales en bois non traité non exotique, muret enduit coloris blanc pur. (voir détail dans règlement)

Clôtures en limite séparative :

Clôture rigide grillagée verte :
Hauteur 1,50m, doublée ou non d'une haie, possibilité d'occultation en lames bois insérées dans le grillage.
Mur enduit hauteur 1,80m possible sur 5,00m depuis la façade arrière
(voir détail dans règlement)

Nota :
☞ La position des clôtures devra être ajustée suivant l'emplacement des façades des constuctions.

Légende des fouilles archéologiques

- – tranchée positive
- – tranchée négative

Maître d'Ouvrage
Vendée aménagement
27 route de la Roche
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
Tél. : 02 51 26 91 91

BET VRD
AMEAS
Chemin du Pain Perdu
85300 CHALLANS
Tél. : 02 28 12 01 46

Environnement
OCE
23 place Galilée
85300 CHALLANS
Tél. : 02 51 35 63 79

Paysagiste concepteur
Lorraine DONDAINAS
Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU

GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
www.geouest.fr
46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANTIE D'UN CADRE DE VIE DURABLE

DOSSIER *L25.613*
Référence AUTOCAD *L25613-ind.DWG*
DATE *25/07/2025*
DATE DE MODIFICATION *03/11/2025*
ECHELLE *1/250*
0 5m 10m 20m
www.geouest.fr